

N° 96 - JUILLET 2024

BULLETIN DE

Paulhac



Nouveau maire, nouveau conseil, **même ambition**



Sont absents de la photo : Didier CUJIVES, Arnaud FORTIN et Nicolas MAZZONELLO

Modification PLU
Enquête publique
p. 7

Fête
de l'enfance
p. 14

Travaux d'aménagement
au sein de l'école (2023/2024)
p. 12

SOMMAIRE

ÉDITORIAL _____ p. 3

VIE MUNICIPALE _____ p. 4, 5, 6

Lysa, un nouveau visage à l'accueil de la mairie
Budget 2024
En direct du Conseil Municipal
Le nouveau conseil municipal
Rencontre avec... Nathalie Raoux Rumeau
Résultats des élections européennes et législatives à Paulhac

ACTUALITÉ _____ p. 7, 8

Modification PLU Enquête publique
Démocratie participative : on avance !
Se protéger des feux de forêt

TRAVAUX _____ p. 8, 9

Travaux d'aménagements au sein de l'école (2023/2024)
Travaux salle des fêtes
Appareils FITNESS
L'éclairage public de la commune va passer en LED

RAPPELS _____ p. 10, 11

MEMO Tri des déchets
Trottinettes électriques : que dit la loi ?
Canons effaroucheurs
Entretien cimetière

CULTURE ET FESTIVITÉS _____ p. 12

Fête de Paulhac 14 - 17 août 2024 - Le programme complet
Un incontournable : le marché gourmand

ENFANCE _____ p. 13, 14, 15

Une école Gérard Lang ouverte, active et sportive !
Journée sportive à Paulhac le 5 juillet avec l'école
Fête de l'enfance
Accueil de Loisirs - Informations rentrée 2024/2025
- Projet Harcèlement des CM

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET EVS _____ p. 16

La bibliothèque-ludothèque - Association Caractères
Sous les Tilleuls, convivialité et lien social

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS _____ p. 17, 18

La pétanque Paulhacoise
ACCA
Créatisasmes

CONSEILS GRATUITS DU CAUE _____ p. 19

Construire ? Rénover ? Les architectes et paysagistes du C.A.U.E.
vous aident

Chères Paulhacoises, Chers Paulhacois,

C'est avec une grande émotion et un profond sens des responsabilités que je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que nouvelle maire de notre commune. Suite à la démission de Didier Cujives, j'ai été élue pour poursuivre le mandat en cours, et je mesure pleinement l'importance de la tâche qui m'incombe.



Je tiens tout d'abord à rendre hommage à Didier Cujives pour son engagement et les réalisations accomplies durant ses mandats. Sa démission marque un tournant, et je m'engage à reprendre le flambeau avec détermination et respect pour le travail effectué.

Il reste moins de deux ans avant la prochaine élection municipale, et cette période sera cruciale pour consolider nos acquis et répondre aux attentes de chacun d'entre vous.

Nous concentrerons nos efforts sur la finalisation de l'aménagement de l'espace situé à l'arrière de l'Espace de vie Sociale et du square de la bibliothèque municipale.

La protection de notre environnement et la maîtrise de la fiscalité demeurent au centre de nos priorités. Nous continuerons à oeuvrer dans ce sens en menant des actions pragmatiques, proportionnées en faveur du développement durable et fiscalement tenables. Nous veillerons à réduire notre empreinte carbone, à contenir les éventuelles hausses de la fiscalité afin de préserver le pouvoir d'achat de chacun d'entre nous et poursuivrons nos efforts en matière d'économie d'énergie.

Je suis consciente que le temps dont nous disposons est court, mais je suis convaincue que, grâce à notre détermination commune, nous pourrions réaliser des avancées significatives et mener à bien nos projets.

J'espère vous voir tous très nombreux à l'occasion de la fête du 15 août où nous partagerons des moments précieux de convivialité.

Je reste à votre entière disposition pour écouter vos suggestions, répondre à vos questions et travailler avec vous pour le bien de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été.

Avec tout mon engagement et mon dévouement,

Nathalie Raoux Rumeau

Maire de Paulhac

Lysa, un nouveau visage à l'accueil de la mairie

AGENT D'ACCUEIL ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE, LYSA BRUGIÈRE EST ÂGÉE DE 26 ANS ET HABITE FRONTON.



Mais cette native de Montjoire connaît bien la commune pour l'avoir fréquentée dans son adolescence. « Je venais souvent au city park ou sur la place retrouver des amis et, bien sûr, je manquais rarement la fête du mois d'août ! ».

Après des études dans le domaine de l'agencement et de l'environnement architectural, elle intègre une entreprise toulousaine spécialisée dans le second œuvre, puis elle travaille à Montauban dans la construction et la rénovation de maisons individuelles. La crise dans ce secteur d'activité la pousse à emprunter une autre voie, un emploi où elle pourra utiliser son expérience et ses connaissances en matière d'urbanisme et de gestion administrative. « Lorsque j'ai vu l'annonce, j'étais ravie de postuler à l'idée de me rapprocher de mes proches et amis Montjoviens ».

Lysa Brugière, qui préfère la campagne à la ville, apprécie son nouvel emploi et s'est vite intégrée à

l'équipe de la mairie. Ses nouvelles fonctions ne lui font pas abandonner un autre engagement auquel elle tient beaucoup : « Je suis pompier volontaire depuis l'âge de 23 ans, rattachée à la caserne de Fronton. J'ai des astreintes une nuit par semaine et un weekend sur cinq. Ainsi je conjugue mon désir de porter secours aux autres avec ma passion pour le sport en entretenant ma condition physique. J'ai fait de l'aviron pendant 14 ans.

Aujourd'hui je cours, j'aime la rando, et je pratique divers sports collectifs avec mes collègues de la caserne ».

Bienvenue à Lysa Brugière qui cultive le précepte de Juvénal : « mens sana in corpore sano » !

BUDGET 2024

Lors de sa séance du 22 mars 2024, le conseil municipal, sous la présidence de Didier Cujives, a approuvé le compte de gestion 2023.

Le compte administratif, présenté par Stéphane Plasse, délégué aux finances, a été adopté à l'unanimité. Il présente un résultat de clôture positif de 361 427,12 euros.

Affectation de résultat 2023 :

Après examen, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 375 158,67 euros et un déficit cumulé de 13 731,55 euros. Il a été décidé d'affecter 13 731,55 euros en réserve d'investissement et de reporter les 361 427,12 euros restants sur le budget de fonctionnement 2024.

Le budget primitif 2024 a été adopté lors de la séance du 15 avril 2024. Il s'équilibre à 1 299 811 euros.

Les taux de contribution directe ont été votés à l'unanimité.

La taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 42,28 % en 2023 à 42,70 % pour 2024.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale passe de 13,63 % en 2023 à 13,77 % pour 2024.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties reste inchangée à 97,99 %. La municipalité a décidé de ne pas augmenter ce taux en soutien suite aux difficultés rencontrées par les agriculteurs en 2023.

La légère augmentation des taux est une mesure de prudence adoptée par beaucoup de communes compte tenu de l'inflation, du coût des matières énergétiques et d'une possible baisse des dotations de l'Etat. Grace au travail fait sur le choix et la mise en concurrence des fournisseurs d'électricités, le remplacement des lampadaires de plus de 20 ans par des lampadaires LED et l'arrêt de l'éclairage public de Minuit à 6h00 les dépenses d'électricités en valeurs ont faiblement augmenté.

Cela nous a permis de limiter la hausse de la fiscalité à 1% versus une inflation à 4,90 % pour 2023.

Il faut également tenir compte d'une possible baisse des dotations de l'Etat.

En direct **du Conseil Municipal**

VOICI LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL. POUR EN SAVOIR PLUS, RETROUVEZ LES COMPTES-RENDUS COMPLETS SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE WWW.PAULHAC.FR

Séance du 22 janvier 2024

- Approbation du rapport annuel du service public d'élimination des déchets 2022
- Modification de l'attribution de compensation C3G liée au transfert de la compétence jeunesse
- Avis du conseil municipal portant sur la demande d'autorisation environnementale de la société SOLVALOR, en vue de l'ouverture d'une plateforme de transit, de traitement et de valorisation de terres et sédiments inertes et non inertes, à Bessières

Séance du 27 mars 2024

- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Vote de l'affectation de résultat 2023
- Rénovation et pose d'une horloge Bluetooth au centre du village
- Dépose d'un candélabre et pose de 4 points lumineux autonomes aux parkings salle des fêtes et végétalisé
- Révision des articles 2 et 7 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Autorisation du conseil municipal pour la signature du maire de la convention de gestion en flux sur le parc de logement de MESOLIA

Séance du 15 avril 2024

- Vote des taux de contribution directe
- Vote du budget primitif 2024
- Programme rénovation LED++ du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG)
- Reprise de concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière
- Vote du projet de réhabilitation des concessions de l'ancien cimetière suite à la reprise par la commune et demande de subventions
- Vote du projet d'installation de brasseurs d'air dans le groupe scolaire de la commune et demande de subventions
- Vote du projet de travaux de réalisation du sous-bassement de l'église et demande de subventions
- Vote du projet de travaux de création d'un portail pour accéder aux ateliers municipaux et demande de subventions

Séance du 7 mai 2024

- Élection du maire, détermination du nombre d'adjoints, charte de l'élu local, indemnités du maire et des adjoints, délégations permanentes consenties au maire par le Conseil Municipal
- Mise en place du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : fixation du nombre de membres, élection des conseillers membres
- Désignation de délégués auprès du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA), du Syndicat Mixte des Eaux Tarn et Girou, de la commission territoriale du SDEHG Tarn et Agout, du Syndicat Haute-Garonne Environnement, du Syndicat du Collège Georges Brassens
- Désignation du représentant auprès de la commission de gestion de la forêt de Buzet
- Constitution de la commission d'appel d'offres, de la commission d'achats de la commande publique et de la Commission Communale des Impôts directs
- Désignation de référents auprès de différents organismes
- Désignation de représentants de la commission de contrôle des listes électorales
- Ouverture de zones AU dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paulhac
- Projet de travaux de réfection des sanitaires de la salle des fêtes communale et demande de subventions

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Nathalie RAOUX RUMEAU

1^{er} adjoint : Jean-Michel BERSIA

2^e adjointe : Nathalie THIBAUD

3^e adjoint : Stéphane PLASSE

4^e adjointe : Maeva SCEMAMA

Conseillers municipaux : Muriel BURGAT, Jean-Christophe CHAUVET, Marc CLAPOT, Emilie COUFOULENS, Didier CUJIVES, Laure DELMAS, Cécilia DIETRICH, Arnaud FORTIN, Bruno LECOURT, Nicolas MAZZONELLO.

Rencontre avec... **Nathalie Raoux Rumeau**

SUCCÉDANT À DIDIER CUJIVES, NATHALIE RAOUX RUMEAU DEVIENT, À 51 ANS, LA PREMIÈRE FEMME MAIRE DE LA COMMUNE DE PAULHAC.



Une fonction à laquelle elle s'est préparée, affirmant son engagement et s'inscrivant dans la continuité de l'action menée par la municipalité.

Originaire des Hautes-Pyrénées, Nathalie Raoux Rumeau s'installe à Paulhac en novembre 2010. « J'ai été tout de suite très bien accueillie et rapidement intégrée dans le village, se souvient-elle. J'ai été séduite par la qualité de vie qu'on y trouve et la dynamique importante générée par un tissu associatif très riche ». C'est lors de la fête du village qu'elle rencontre Didier Cujives. Elle n'a pas d'expérience politique, mais des parents syndicalistes lui ont donné très tôt l'envie de s'investir pour les autres, ce qu'elle fera dans le cadre professionnel en devenant déléguée du personnel. Fonctionnaire chargée de mission à la DREAL Occitanie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), son profil et ses compétences ne peuvent que séduire Didier Cujives qui fait appel à elle. Elue en mars 2014, elle est alors chargée de mettre en œuvre sur la

commune l'Agenda 21, un programme d'action pour le développement durable au XXIème siècle. « Je voulais mettre à profit mon expérience et mes connaissances pour participer au développement de la commune. J'ai deux enfants de 18 et 20 ans. Je ne veux pas que leur génération soit pénalisée par nos dérives de consommation excessive et d'épuisement des ressources de la planète ». Très attachée au service public, aux valeurs de la République et éprise de justice, Nathalie Raoux Rumeau se définit comme quelqu'un d'intègre ; « j'essaie d'être la plus juste possible et ne veux léser personne par mon comportement ou mes actes ». Elle s'était préparée à devenir maire, lucide sur les changements que cela représenterait dans sa vie. « C'est une forme de continuité, même si le saut est important quand on passe d'adjoint à maire. Il faut avoir des connaissances solides dans tous les domaines.

J'y travaille ! L'environnement, le fonctionnement de l'administration publique, c'était déjà mon cœur de métier. Pour le reste, je sais aussi que je peux m'appuyer

sur une équipe, avec des adjoints compétents chacun dans leur domaine. On marche ensemble ». Pour les deux années à venir, la feuille de route n'a pas changé.

« Nous avons un défi à relever : faire face à l'urgence climatique. Nous avons déjà agi sur la commune et allons continuer à le faire. L'autre chantier est celui de la démocratie participative. Le projet d'aménagement de la cour entre la bibliothèque ludothèque et le local de « Sous les Tilleuls » a fait l'objet de plusieurs réunions avec des participants très assidus. L'heure est maintenant à la concrétisation de tout ce travail ». Pour finir, Nathalie Raoux Rumeau rend hommage à son prédécesseur. « Didier a été un maire ouvert, un grand communicant, acceptant le débat et la critique, avec la capacité rare de pouvoir changer d'avis face à un argumentaire construit. On lui doit un bon fonctionnement au sein du conseil municipal du fait de sa confiance et de sa capacité à déléguer. Je ne peux que poursuivre dans ce sens, avec le souci constant de préserver le « vivre en harmonie » pour notre village de Paulhac si agréable ! ».

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES À PAULHAC

Inscrits : 992

Votants : 654

(66 % de participation)

Exprimés : 631

Bulletins blancs : 11

Bulletins nuls : 12

Liste Bardella : 190

Liste Glucksmann : 108

Liste Hayer : 89

Liste Toussaint : 46

Liste Bellamy : 39

Liste Aubry : 36

Liste Maréchal : 35

Liste Thouy : 20

Liste Deffontaines : 14

Liste Lassalle : 12

Liste Governatori : 11

Liste Asselineau : 8

Liste Lacroix : 5

Liste Cholley : 4

Liste Zorn : 3

Liste Wehring : 3

Liste Arthaud : 3

Liste Philippot : 3

Liste Renard-Kuzmano : 1

Liste Labib : 1

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES À PAULHAC

Inscrits : 993

Votants : 788 (79 % de participation)

Exprimés : 751

Bulletins blancs : 29

Bulletins nuls : 8

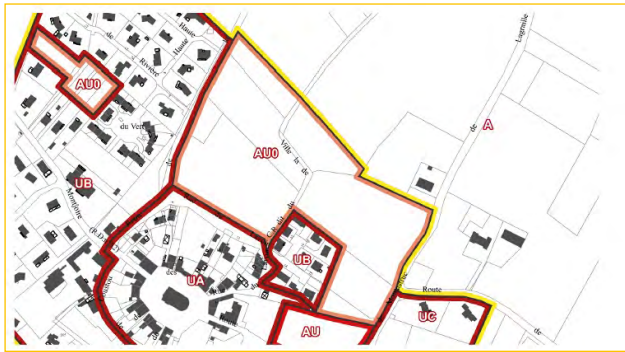
Franck khalifa (RN) : 289

Anne Stambach-Terreoir (NFP) : 237

Jean-Luc Lagleize (Modem-Ensemble) : 225

Modification PLU **Enquête publique**

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ SON PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) LE 12/11/2018. PAR DÉLIBÉRATION ET PAR ARRÊTÉ DU 23 OCTOBRE 2023, LA COMMUNE A PRESCRIT LA 1^{ÈRE} MODIFICATION DE SON PLU.



Les objectifs suivants y sont énoncés :

- Ouvrir les deux zones A Urbaniser (AU) actuellement fermées,
- Réinterroger les emplacements réservés établis au PLU,
- Améliorer ponctuellement des dispositions du règlement écrit.
- Permettre un changement de destination.

Dans ce PLU, deux zones dites d'urbanisation future étaient fermées (zone AU0). Pour la plus « petite » zone AU0 jouxtant le lotissement « Les jardins de Paulhac », l'objectif est de la remettre en zone UB (constructible).

Pour l'autre zone AU0, la « plus grande », elle était fermée dans l'attente d'une nouvelle station d'épuration collective reprenant tout l'assainissement collectif existant et permettant le raccordement de cette zone d'urbanisation future.

Cette zone située au nord du village représente 5 hectares environ dans le PLU actuel. La nouvelle station qui sera réalisée par le syndicat RESEAU 31 sera opérationnelle en 2026. Il convenait donc d'anticiper en engageant la procédure de modification du PLU. Depuis lors, la commission urbanisme composée d'élus de Paulhac travaille avec un bureau d'études spécialisé en planification pour aménager cette zone. Cet aménagement se fera sous forme d'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) qui est une opération d'aménagement d'ensemble. Des échanges ont eu lieu au printemps 2024 avec les personnes publiques associées (Etat, Région, Département, SCOT Nord etc...) qui donnent leur avis sur la procédure de modification. Cette association est obligatoire et l'avis de l'Etat est très important. L'Etat et le SCOT Nord ont déjà fait valoir la nécessité de réduire la zone d'ouverture à l'urbanisation à 3 hectares en raison de la loi récente « climat résilience » qui exige une consommation moindre, pour ne pas dire drastique, des espaces naturels, agricoles et forestiers. Un commissaire enquêteur a été récemment désigné par la présidente du tribunal administratif de Toulouse et l'enquête publique devrait se tenir du 02/09/2024 au 02/10/2024. Une communication plus précise sera faite ultérieurement sur les jours et horaires de réception.

Au moment de l'enquête publique, tous les habitants de la commune auront accès aux documents portant sur la procédure de modification et pourront faire valoir leur avis et leurs observations.

Démocratie participative : on avance !

Un projet d'aménagement de l'espace situé à l'arrière de l'EVS (Sous les Tilleuls : Espace de Vie Sociale) ouvrant sur la cour de la ludothèque-bibliothèque a fait l'objet d'un processus de démocratie participative. Les Paulhacoises et Paulhacois intéressés ont été sollicités pour en imaginer les contours.

Après plusieurs réunions depuis 2022 et l'intervention d'une paysagiste conceptrice et d'une architecte, l'ensemble des participants s'est accordé sur un projet.

La cour mutualisée se composera d'une véranda fermée et d'un bâti à usage de rangement.

Est également prévue la réalisation de toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un aménagement paysager valorisera l'ensemble.

Une échéance est fixée pour fin décembre 2024 compte tenu des délais nécessaires pour la partie administrative (autorisation d'urbanisme, dossier de demandes de subventions. . .), l'objectif étant la réalisation du projet en 2025 avant la fin de la mandature.

Se protéger des **feux de forêt**

UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22 AOÛT 2022 FIXE LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES. 288 COMMUNES DE LA HAUTE-GARONNE SONT CONCERNÉES.

Une réunion publique sur le sujet s'est tenue le 12 juin à la salle des Fêtes, en présence de représentants de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne, de l'Office National des Forêts, du Conseil Départemental, du maire Nathalie Raoux Rumeau, et de Jean-Michel Bersia, premier adjoint. Toutes les personnes concernées, c'est à dire ayant une habitation dans une zone de deux cents mètres autour de la forêt de Buzet ou un terrain proche à moins de cinquante mètres de ces habitations étaient invitées. Les différents intervenants ont détaillé les obligations en matière de débroussaill-

ment afin de protéger les habitations d'un feu de forêt, une sensibilisation nécessaire pour prévenir les risques d'incendies aux abords d'un massif forestier.

Les sanctions encourues peuvent aller jusqu'à 1500 euros d'amende. D'autre part, la préfecture ou la mairie peuvent mettre le particulier en demeure de réaliser les travaux de débroussailllement, leur non exécution entraînant une amende allant jusqu'à 50 euros par mètre carré du terrain concerné.

Mieux vaut donc ne pas hésiter à contacter la mairie pour plus d'informations !

TRAVAUX

Travaux d'aménagement au sein de l'école (2023/2024)

DE NOMBREUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ONT ÉTÉ EFFECTUÉS À L'ÉCOLE, L'OBJECTIF ÉTANT D'OFFRIR LE MEILLEUR ENVIRONNEMENT POSSIBLE AUX ÉLÈVES ET AUX ENSEIGNANTS AVEC UN LIEU D'APPRENTISSAGE PLUS AGRÉABLE ET DURABLE.

En 2023, deux nouveaux mûriers platanes ont été plantés et deux espaces de jeux ont été aménagés sous les arbres, délimités par des traverses paysagères et recouverts de copeaux de bois. Ainsi les arbres jusque là étouffés sous le béton peuvent-ils désormais mieux se développer.

Toujours en 2023, au mois de juillet, une pergola végétalisée a été posée. Sa structure en bois (pin autoclave classe 4) sera recouverte à terme de vigne vierge, apportant aux classes de l'élémentaire une touche de verdure et plus de fraîcheur. C'est bien là le but recherché : constituer une barrière naturelle contre les rayons de soleil et réduire ainsi la chaleur à l'intérieur du bâtiment durant les mois chauds. Enseignants et élèves vont pouvoir travailler avec moins de stress et une meilleure concentration, profitant d'un cadre apaisant et esthétiquement agréable.

Les enfants de maternelle n'ont pas été oubliés avec la pose de quatre volets roulants solaires, une solution énergétique pour ce bâtiment, initiative écologique qui s'inscrit dans la stratégie de la municipalité pour réduire l'empreinte environnementale des bâtiments communaux. Cette réalisation permet de lutter contre la chaleur quand le soleil s'invite en été une bonne partie de la matinée et, à l'inverse, de la retenir les mois d'hiver sans créer de consommation énergétique supplémentaire. Dans la continuité de ces réalisations, vingt brasseurs d'air (deux par classe, quatre dans le réfectoire et quatre dans la salle de motricité) viennent d'être posés en mai de cette année, pour un total investi de 17 983,20€. Très peu énergivores et fonctionnant de manière silencieuse, ils apportent une sensation de fraîcheur, rendant l'atmosphère plus agréable, propice au calme et à la concentration.

Travaux **salle des fêtes**

Suite à un dégât des eaux datant de plusieurs années, nous avons repris une partie des plaques de plâtre des murs de la salle principale, côté bar et côté sanitaires.

Les travaux ont été réalisés par une entreprise locale, nos agents techniques ont fait les peintures.

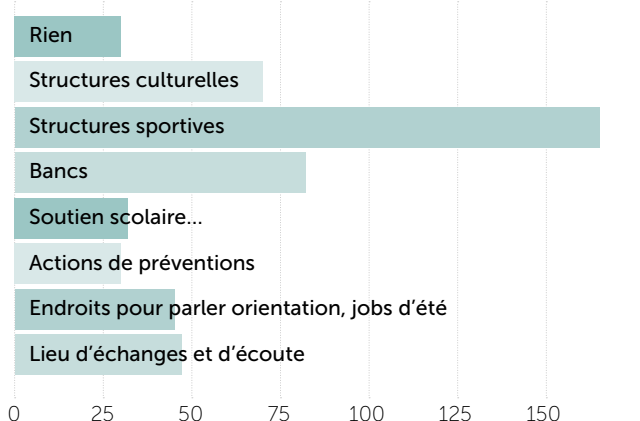
Appareils FITNESS en contrebas de la salle des fêtes

UNE ENQUÊTE AVAIT ÉTÉ MENÉE SUR LE TERRITOIRE EN 2022 AFIN DE MIEUX CONNAÎTRE LES ASPIRATIONS DE LA JEUNESSE.

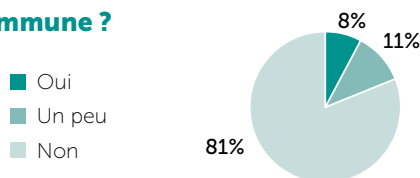
A la question : « qu'est ce qu'il te faudrait dans ta commune pour que tu te sentes bien » la majorité des réponses parlaient des activités et des équipements sportifs, des commerces et des lieux pour se retrouver.

Sur notre commune, un premier travail a été effectué avec la rénovation du terrain de tennis. Un second a consisté au rajout de deux nouvelles activités sur le City Stade avec la mise en place de paniers de DiscGolf et de deux tables de Teqball. En complément des équipements existants, l'installation d'une aire de fitness propose des agrés performants, économiques et ludiques pouvant accueillir dix utilisateurs en simultanée. Des exercices sont accessibles via un QR code.

Qu'aimerais-tu avoir sur ta commune ?



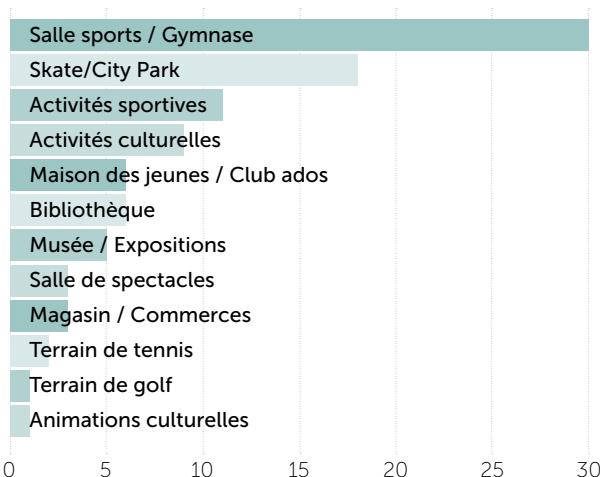
Es-tu investi(e) dans une association de ta commune ?



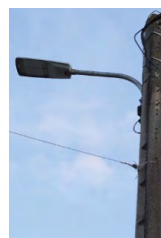
As-tu envie de t'engager dans la vie de ta commune ?



Quelles autres choses aimerais-tu avoir sur ta commune ?



L'éclairage public de la commune va passer en LED



Ce programme est réservé aux travaux légers d'investissement consistant à ne remplacer que le luminaire par un appareil d'éclairage public standardisé de dernière génération.

Le nouveau luminaire proposé est optimisé pour économiser l'énergie et limiter la pollution lumineuse afin de préserver la biodiversité et la santé humaine.

Il répond aux exigences réglementaires imposées par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Ce programme, ouvert à tous types de points lumineux, favorisera le remplacement des

luminaires de type « boule », particulièrement énergivores et néfastes pour la biodiversité qui doivent être éradiqués avant 2025.

Les travaux sont financés par les économies d'énergie réalisées et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Le SDEHG garantit à la commune une réduction d'au moins 10% de ses dépenses de fourniture d'électricité pour les points lumineux concernés, déduction faite de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux.

Le SDEHG assurera la garantie des luminaires posés sur 12 ans, correspondant à la durée de versement des annuités.

MEMO Tri des déchets

Pour rappel, les cartons trop volumineux ne doivent pas être mis en dehors des bacs jaunes «en vrac» mais à la déchèterie.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le DECOSET par téléphone au 05 82 06 18 30 ou par mail : relations.usagers@decoset.fr



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU



LE MEMO-TRI

À TRIER



Verre



Bouteilles & flacons
sans bouchon ni capsule



Pots & bocaux
sans couvercle

À TRIER



Plastique, métal, papier-carton



Papiers, emballages
et briques en carton



Bouteilles et flacons
en plastique



Emballages
en métal



Tous les emballages en
plastique et en métal !

À JETER



Ordures ménagères



Déchets alimentaires
et textiles sanitaires



Vaisselle, céramique, poterie,
verres brisés, ampoule à filament



Déchets non toxiques :
objets en plastique ou autres



www.cc-coteaux-du-girou.fr  

Trottinettes électriques : que dit la loi ?

IL ARRIVE QUE L'ON CROISE DES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES DANS LE VILLAGE, PARFOIS UTILISÉES PAR DE JEUNES ENFANTS, AVEC OU SANS CASQUE. CES VÉHICULES CONVIENNENT-ILS À TOUS LES ÂGES ? ET QU'EN EST-IL DE LA LÉGISLATION CONCERNANT CE NOUVEAU MODE DE DÉPLACEMENT ? VOICI CE QU'IL FAUT SAVOIR.

Vous devez circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, vous pouvez circuler sur les zones suivantes :

- les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h
- les aires piétonnes, à condition de rouler à une vitesse modérée (moins de 6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.

La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf si le maire l'autorise. Dans ce cas, vous devez circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

Le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons.

L'utilisation est également autorisée sur les voiries privées (par exemple, chemin d'une propriété privée, allée d'une résidence privée).

Vous devez être âgé **d'au moins 14 ans** pour l'utiliser.

La **vitesse maximum** autorisée est de **25 km/h**.

L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.

Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

Votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.

Pour votre sécurité, le port du casque est conseillé.

Pour utiliser une trottinette électrique, vous devez avoir une assurance responsabilité civile.

Canons **effaroucheurs**

SUITE À PLUSIEURS QUESTIONS SUR L'UTILISATION DE CANONS EFFAROUCHEURS PAR LES AGRICULTEURS, NOUS POUVONS VOUS APPORTER LES PRÉCISIONS SUIVANTES.

Au printemps, en particulier après les semis de maïs, pois, tournesol et autres cultures, les oiseaux picorent les graines, les germes et les premières feuilles provoquant des dégâts importants. Ces derniers peuvent engendrer des milliers d'euros de frais supplémentaires pour ressemer les champs.

C'est pourquoi de nombreux agriculteurs utilisent des moyens sonores pour faire fuir les oiseaux, durant le temps des semis.

Il n'existe pas de réglementation spécifique aux canons effaroucheurs et aucune loi n'en interdit l'utilisation. Néanmoins, les nuisances sonores émises par ces

appareils utilisés pour une activité professionnelle sont réglementées par les dispositions du code de la santé publique qui précise : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. »

Il est demandé que le canon effaroucheur ne soit pas placé trop près des habitations et qu'il soit dirigé à l'opposé de celles-ci, en tenant compte des vents dominants et des écrans qui existent (haies, murs, palissades...). Les canons doivent être bien réglés et ne pas fonctionner la nuit.

Entretien **cimetière**

Suite à l'interdiction par les pouvoirs publics d'utiliser des produits phytosanitaires dans les cimetières et devant la difficulté que rencontrent nos agents à désherber manuellement, nous avons décidé de laisser la végétation s'installer. Une tonte sera effectuée régulièrement pour que notre cimetière reste un lieu de recueillement agréable, dans le respect des âmes qui y reposent.

Fête de Paulhac

14 - 17 août 2024

Le programme complet

LE COMITÉ DES FÊTES VOUS PROPOSE 4 JOURS INTERGÉNÉRATIONNELS DE FESTIVITÉS SOUS LE SIGNE DES JEUX OLYMPIQUES, AVEC POUR LES ENFANTS UNE FÊTE FORAINE INSTALLÉE TOUT LE WEEK-END.

Mercredi 14/08

- 20h00 - Repas libre sur la place (vente de boissons et sandwiches)
- 21h00 - Scène libre et animations musicales

Jeudi 15/08

- Messe
- 12h00 - Cérémonie de commémoration des Anciens Combattants
- 12h30 - Apéritif offert par la Mairie et le Comité
- 14h45 - Belote à la salle des fêtes
- 16h30 - Animation enfants avec goûter et jeux sur la place du village
- 20h00 - Repas sur la place - Mounjetado (réservations conseillées)
- 21h30 - Orchestre H'TAG 80

Vendredi 16/08

- 14h00 - Pétanque doublette au boulodrome
- 20h00 - Repas sur la place - Paëlla (réservations conseillées)
- 21h30 - Disco mobile avec Star Music

Samedi 17/08

- 14h00 - Pétanque triplete au boulodrome
- 20h00 - Repas sur la place - Lasagnes (réservations conseillées)
- 21h30 - Animation Podium Délire

Inscription pour les repas avant le lundi 12 août

Adultes : 20 € - Enfants (- 12 ans) : 12 €

Contact et réservations :
Sandra au 06 86 15 65 21

Un incontournable : le marché gourmand

LA ONZIÈME ÉDITION (DÉJÀ !) DU MARCHÉ GOURMAND AURA LIEU LE VENDREDI 6 SEPTEMBRE AU BOULODROME, À PARTIR DE 19 HEURES. EN CAS DE MAUVAIS TEMPS, PAS DE PANIQUE, UN REPLI VERS LA SALLE DES FÊTES EST PRÉVU.

C'est désormais un rendez-vous incontournable qu'attendent chaque année les fins gourmets. Ils sont nombreux à venir s'installer autour des grandes tables dressées pour l'occasion, profitant d'un moment de rencontre autour de plats savoureux et d'un bon verre. La dizaine de stands de producteurs et la buvette tenue par le club de pétanque sont là pour rassasier et abreuver les convives.



Agriculteurs, artisans traiteurs, producteurs de vin, miel, farines et graines, vigneron. . . vous aurez l'embaras du choix pour remplir votre cabas ou garnir votre assiette, assiette que vous n'aurez pas oublié d'apporter avec vos couverts !

Retrouvons nous nombreux pour ce marché gourmand, avec l'appétit aiguisé. L'occasion de passer un agréable moment ensemble, avec un regard bienveillant de soutien et de respect pour nos producteurs locaux.

Vendredi 6 septembre au boulodrome
(repli à la salle des fêtes en cas de pluie).

Une école **Gérard Lang ouverte, active et sportive !**

L'ÉCOLE GÉRARD LANG MÈNE DIFFÉRENTS PROJETS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, LE TROISIÈME TRIMESTRE ÉTANT UN TEMPS FORT POUR LES SORTIES ET RENCONTRES DIVERSES.



Une fois par trimestre, toutes les classes sont allées au cinéma dans le cadre du projet « Ecole au cinéma ». Ce programme propose aux élèves de découvrir des films lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

Les livres n'ont pas été oubliés grâce à un partenariat avec la bibliothèque du village qui a accueilli les classes chaque dernière semaine avant les vacances scolaires.

L'éducation à la santé est primordiale pour acquérir dans ce domaine de bonnes habitudes. L'infirmière scolaire est intervenue pour parler des microbes avec

les moyens et les grands de la maternelle, de l'hygiène dentaire avec les CP, des écrans et du sommeil avec les CE1, CE2 et CM1, et de la puberté avec les CM2.

Le dernier trimestre était placé sous le signe des sorties, des rencontres et des sports de plein air.

Le Moulin des Sittelles a reçu le temps d'une journée les classes de petite et moyenne sections, du CP et du CE1 le 21 mai, et les CM1/CM2 le 6 juin. C'est dans ce magnifique cadre qu'ont été accueillis aussi les élèves de moyenne et grande sections ainsi que ceux du CE2 pour une classe découverte du 22 au 24 mai.

Au mois de juin, la classe des CE2 est sortie le lundi 17 à la forêt de Buzet sur le thème : « Roule pour ta flamme Olympique ». Le lendemain, au même endroit, les élèves de moyenne et grande sections ont rencontré leurs correspondants pour un beau moment d'échange.

Enfin, le 28 juin s'est déroulée la traditionnelle fête de l'école.

Au programme de juillet, le mercredi 3, c'était l'organisation des Olympiades par les CM1/CM2 pour tous les élèves de l'école, avant de terminer l'année scolaire avec la fête du sport organisée par la mairie le vendredi 5 juillet.

Nul doute que tout le monde est parti en pleine forme physique pour des vacances d'été bien méritées !

Journée sportive à Paulhac le **5 juillet** avec l'école

POUR CÉLÉBRER LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE DE MANIÈRE DYNAMIQUE ET FESTIVE ET DANS L'ESPRIT DES JO, UNE JOURNÉE SPORTIVE SPÉCIALEMENT PENSÉE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE A EU LIEU LE 5 JUILLET.

La matinée s'est déroulée du côté du city stade avec plusieurs ateliers : volley-ball, Teqpong, Discgolf, Thèque, initiation rugby.

Le club de pétanque a apporté sa contribution en organisant et en encadrant une initiation à ce sport à travers 4 ateliers sur le boulodrome. Après un pique-nique à l'école, à l'ombre des arbres, la journée s'est poursuivie l'après midi avec des jeux de société et la reprise des ateliers des Olympiades du mercredi, Olympiades organisées par la classe des cours moyens. Après l'effort, tous les participants se sont retrouvés autour du goûter offert par la mairie.

Fête de l'enfance

UN SOLEIL GÉNÉREUX ACCOMPAGNÉ LA DIXIÈME FÊTE DE L'ENFANCE INTERCOMMUNALE QUI S'EST TENUE À PAULHAC LE SAMEDI 25 MAI.



Animée par les équipes LE&C Grand Sud des accueils de loisirs et des Espaces Jeunesse, en partenariat avec la mairie et les services de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G), cette journée pour petits et grands avait pour thème : « En route vers le cinquième élément ».

Près de 900 familles sont venues participer à cet événement incontournable et ont pu naviguer sur les différents pôles proposés dans une ambiance festive et conviviale : sport et jeux collectifs, radio, candy bar, petite enfance, émotion, ludothèque, arts créatifs, culinaire, découverte des Espaces Jeunesse. Des spectacles enfants se sont produits avec succès sur scène. La ludothèque-bibliothèque et l'Espace de Vie Sociale « Sous les Tilleuls » se sont associés pour proposer un conte et de l'éveil sonore et musical aux plus petits. Le club de pétanque de Paulhac était aussi présent pour partager sa passion en offrant une initiation.

Un grand merci à l'association « Cogne Alimen'Terre » et son atelier culinaire, qui a proposé de la cuisine de rue : confection de recettes avec des produits locaux, de saison, à bas coût.

Cette belle journée s'est clôturée autour du pot de l'amitié en présence de Pierrette Jarnole, Maire de Saint-Pierre en charge de la Commission Enfance Jeunesse au sein de la C3G, de Nathalie Raoux Rumeau, maire de Paulhac et des élus des communes de la C3G.



Accueil de Loisirs

Informations rentrée 2024/2025

L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (ALAE), STRUCTURE INTERCOMMUNALE GÉRÉE PAR LE&C GRAND SUD ROUVRIRA SES PORTES LE 2 SEPTEMBRE AUX HORAIRES SUIVANTS :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

- **07h30-08h50** : Arrivée échelonnée des enfants puis relai à l'équipe enseignante ; les équipes privilégient un accueil individualisé, les aménagements de plusieurs espaces permettent à chacun de s'« éveiller » à son rythme ;
- **12h00-13h35** : L'équipe ALAE prend les enfants en charge à la sortie des classes, les accompagne à la restauration scolaire ; Le temps du repas est un moment convivial, de découverte et de sensibilisation aux questions liées à l'alimentation. Un fonctionnement adapté aux besoins des enfants et aux rythmes scolaires est recherché pour articuler le temps de repas et les loisirs.
- **16h00-17h00** : Temps d'activités Périscolaires (TAP) qui est un temps de gratuité où les enfants, en sortant de l'école, peuvent participer à des ateliers encadrés par les animateurs et/ou des intervenants pour découvrir des activités culturelles, artistiques, sportives, ... Ils peuvent aussi jouer librement sur les différents espaces proposés.
- **17h00-18h30** : Accueil du soir avec un départ échelonné des enfants ;

Le mercredi

- **07h30-08h50** : Accueil du matin
- **12h00-12h30** : ALAE midi pour les enfants qui ne restent pas manger ;
- **12h00-18h30** : Accueil pour le repas et l'après-midi : un temps de relâche dans la semaine propice aux rencontres et à la découverte de son environnement. Une quarantaine d'enfants de Paulhac et de Montjoire sont accueillis. « Au gré de mes envies », tel est le besoin exprimé par les enfants sur ce temps d'accueil qu'ils ont renommé MP. Pour ce, cinq animateurs proposent des ateliers libres tout au long de l'après-midi : relaxation et bien être, ateliers culinaires, jeux de société, jardinage et activités sportives.

Les modalités d'inscription

Remplir un dossier d'inscription qui sera distribué à la rentrée et qui devra être remis à la structure avant le 20 septembre ; Pour les périodes du mercredi et des vacances, il est nécessaire de réserver à l'avance sur l'extranet.

Contact : Directrice Laurie Sturm / 05 61 42 24 35 / 06 42 73 07 89 / enfance-paulhac@lecgs.org

Projet Harcèlement des CM

LE 13 JUIN 2024 A EU LIEU LA SOIRÉE PARENTS/ ENFANTS AUTOUR DE LA QUESTION DU HARCÈLEMENT.

Ce projet a été monté par les élèves de CM1/CM2 de Paulhac. Pour cette rencontre, les enfants ont posé diverses questions qui leur trouaient dans la tête autour de ce thème. Nous avons transmis ces questions à la Maison des Droits des Enfants et des Jeunes (MDEJ) afin de leur apporter une réponse claire et simple. Pour que cette soirée ne soit pas « descendante en information » elle s'est déroulée sous la forme d'un jeu questions/réponses. Une exposition photos et dessins, réalisée par les enfants, a aussi été présentée, et un temps d'information a été donné par la MDEJ.



La bibliothèque-ludothèque Association Caractères

UN PRINTEMPS ANIMÉ !



Après une chasse aux œufs de Pâques pour les plus jeunes, **nous avons ce printemps décliné la lecture en plusieurs animations** avec tout d'abord, et en partenariat avec Sous Les Tilleuls, l'accueil

des élèves du lycée L'Oustal qui ont organisé dans la bibliothèque un atelier d'écriture, écouté la lecture à voix haute de Catherine Vaniscotte et exposé les œuvres de Céline Chicote.

En mai nous avons suivi Evatika dans la forêt de Buzet pour une balade contée, et mis une nouvelle fois le conte à l'honneur en invitant kika et ses marionnettes lors de la fête de l'enfance organisée cette année à Paulhac.

Le livre a repris ses droits lors de nos « rendez-vous des lecteurs ». Chaque participant choisit son livre, le présente et on en discute.

La lecture n'est pas un acte solitaire, mais un moment d'échanges auquel nous vous invitons à participer.

Fin Août, vous découvrirez de nouveaux livres et jeux empruntés à la médiathèque départementale et nos derniers achats.

La bibliothèque ferme ses portes le 10 juillet. Nous vous retrouverons la dernière semaine du mois d'août et lors de la journée des associations en septembre.

L'équipe de bénévoles vous souhaite un bel été.

Contact : ludobibliothèque@paulhac.fr
Sur le site de la Mairie

Sous les Tilleuls, convivialité et lien social

LES APÉROS-TERRASSE DE L'ESPACE BAR ET CAFÉ CULTUREL ET SOLIDAIRE SONT TOUJOURS LÀ MAIS ATTENTION : CHANGEMENTS D'HORAIRE !

Retrouvez-nous **le jeudi de 18h à 20h et le vendredi de 18h à 21h** jusqu'au 26 juillet. Le café est également ouvert **le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h**.

Sous les Tilleuls sera fermé du 27 juillet au 26 août.

Nous nous retrouverons **le samedi 31 août dans nos locaux pour un après-midi portes ouvertes à partir de 16h**, où vous seront présentés **les ateliers et toutes les propositions** de la structure, et pour clôturer la journée : un **apéro-concert à partir de 19h avec « Chez Maxime »**, concert étoilé mettant à l'honneur l'œuvre de Maxime Le Forestier.

Rendez-vous ensuite le samedi 7 septembre à la Salle des Fêtes de Paulhac pour le Forum des Associations où vous pourrez retrouver l'ensemble des propositions présentées lors des portes ouvertes.

Sous les Tilleuls, ce sont bien d'autres surprises encore, alors on se dit à bientôt ?

Toutes les informations relatives à notre structure (horaires, programmation des activités...) sont visibles sur notre site internet : **www.souslestilleuls.org**, nos réseaux sociaux, Facebook et Instagram : @souslestilleuls31, et via notre Newsletter (demander à s'inscrire par mail).



Contact : souslestilleuls31@gmail.com
Julia au 06.25.49.62.64

La pétanque Paulhacoise

La pétanque à Paulhac bouge !

Entre les concours officiels réservés aux licenciés, sur site ou en extérieur, qui réunissent entre 50 et 80 équipes, les concours du vendredi soir ouverts à tous en été (avec ou sans licence, débutants ou confirmés, jeunes ou moins jeunes), les parties amicales les mercredis et vendredis après-midi, parfois aussi les samedis et dimanches, le club n'a pas le temps de s'ennuyer !

Ajoutons à cela le marché gourmand, la choucroute, la fête de la musique, le vide grenier, le 13 juillet avec son cochon à la broche, et en octobre notre premier loto. Autant dire que les semaines passent vite !

Le vendredi soir est réservé aux doublettes. L'inscription est à 8 € pour l'équipe et il vous sera remboursé 4 € à chaque partie gagnante.



Pas besoin de licence ou de carte.

Notre carte d'accès est à 15 € par an, et la licence à 40 €.

Vous pouvez venir vous amuser quand vous le souhaitez, seul ou avec des amis ; les premières fois sont gratuites.

À bientôt sur nos terrains.

Suivez-nous sur Facebook :
pétanque paulhacoise

ACCA

Notre saison s'achève malheureusement avec le décès d'un grand chasseur passionné pour qui la nature était synonyme de joie de vivre. Il était membre de notre association depuis 2015.



Une personne volontaire qui n'avait jamais un mot plus haut que l'autre. Les grillades sans lui, le responsable du barbecue, ne seront plus les mêmes. C'est un grand moment d'émotion que nous vivons. La chasse continue mais rien ne sera plus pareil. Au revoir Patrick.

Le 1^{er} juillet, notre saison va commencer avec des chasses aux sangliers si les dégâts dans les cultures s'aggravent. Ouverture générale le 08/09/2024, fermeture 19/01/2025.

Des extensions de chasse sont prolongées pour certaines espèces. Chasse le dimanche et jeudi, et le samedi matin pour la chasse organisée. Concernant nos festivités, le repas annuel des chasseurs qui s'est tenu le 16 mars dernier a fait salle comble. La saison prochaine, retenez la date du 15 mars 2025 si vous voulez faire partie des convives !

Nous referons un loto, mais les dates des prochaines activités ne sont pas encore connues.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 18 mai 2024. Les membres du conseil d'administration seront élus prochainement.

Le bureau de l'ACCA vous souhaite de bonnes vacances.

Pour tout renseignement :
accapaulhac31380@orange.fr

Créatisiasmes

**Merci à tous pour cette belle saison 2023/2024
Au plaisir de vous retrouver aussi nombreux pour
2024/2025**

De nouveaux créneaux en Théâtre et Gym seront proposés à la rentrée, n'hésitez pas à contacter les intervenants de ces deux sections pour plus de renseignements.

Notez déjà dans vos agendas l'assemblée générale, suivie du repas annuel de l'association qui se tiendra le samedi 16 novembre 2024

Bonnes vacances à tous.

Le bureau,

Présidente : Isabelle MAIGA MURAWSKI

Secrétaire : Evelynne SURO

Trésorière : Monique FABRE

Section Gym

Se sentir bien dans son corps... c'est essentiel pour son bien-être.

Motivation, assiduité (bon pas pour tout le monde), confiance, bonne humeur, et aïe aïe aïe mes muscles, c'est ça les cours du mardi.

Merci à tous les adhérents de me faire autant confiance. Un merci particulier à Lilouan, mon stagiaire, qui a fait les cours à mes côtés cette année.

Gym douce : mardi de 18h45 à 19h45

Body training : mardi de 20h à 21h

NOUVEAUTÉ : cours ciblé Abdos le mercredi de 18h45 à 19h45

Vous n'avez plus d'excuse. **Rejoignez-nous !**

Renseignements : Muriel au 06 61 58 38 52

Section Yoga



Le yoga est un état d'esprit. Il permet d'être présent à l'instant dans lequel vous êtes. Trouver son centre et l'état de quiétude.

Pour y accéder, sont nécessaires la pratique d'asana (posture physique), de pranayama (contrôle du souffle), de pratyahara (contrôle des sens et déplacement de l'attention vers l'intérieur) et de dharana (concentration)». Ce sont de tels exercices qui permettent d'atteindre et d'intégrer progressivement un état de sérénité et de l'apaiser dans son quotidien.

Je vous propose deux créneaux par semaine à la salle des fêtes de Paulhac avec l'association Créatisiasmes.

Le Mardi de 10h00 à 11h30

Le Jeudi de 19h00 à 20h30

À partir de Septembre.

Section Randonnée

La section Randonnée Paulhacoise de l'Association « Créatisiasmes » termine la saison 2023/2024 avec un effectif toujours en augmentation (68 adhérents).



Les sorties en semaine sont en hausse, pour la plupart dans un environnement proche de Paulhac. Avec l'arrivée des beaux jours, elles sont prévues sur la journée. Elles permettent de découvrir les richesses locales et culturelles de notre région. Toujours de très belles randos le week-end : L'Isle-en-Dodon (31), Rabastens (81), Lombers (81), Solomiac (32), Salvagnac (81), Cahuzac-sur-Vère (81), Cologne (32), Damiatte (81). Cette année la traditionnelle Randonnée du " POUTOU " aura lieu le dimanche 8 septembre 2024.

Le départ sera donné comme à l'habitude à 8h00 au rond-point de Virebent à LAUNAGUET. Comme les années précédentes, l'arrivée se fera à la Salle des Fêtes de Paulhac et elle sera suivie d'un apéritif offert par la municipalité. Le repas pris en commun sera animé par notre célèbre Duo Jeff Matsone et sa sœur Véronique. L'assurance de finir en beauté cette belle journée !

Les bulletins d'information et de réservations seront disponibles dans toutes les mairies situées sur le parcours ou proches de celui-ci à partir de début Août.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre sur nos sorties pour retrouver une ambiance conviviale et chaleureuse. Nous vous souhaitons un bel été sur les chemins. Vous pouvez suivre les Aventures des Randonneurs Paulhacois sur notre page Facebook : Rando Paulhacoise 31

**Contact Rando Paulhacoise : Bruno LECOURT
06 09 32 75 40 - bischnou31@yahoo.fr**

Section Atelier créatif scrapbooking

Une nouvelle section « Atelier Créatif Scrapbooking » de l'Association Créatisiasmes a vu le jour en septembre 2023 animée par Christiane LECOURT.

Une dizaine de participantes se retrouvent tous les lundis après-midi à la Salle des Associations de 14h00 à 17h00, pour réaliser des albums photos, des cartes événementielles, etc...



Ambiance et convivialité assurées.

**Contact : Christiane LECOURT
06.26.69.51.63 - lecourt.christiane@orange.fr**

Construire ? Rénover ?

Les architectes et paysagistes du C.A.U.E. vous aident

Vous construisez votre maison, vous rénovez votre logement, vous aménagez votre jardin ? Les architectes et paysagistes du C.A.U.E. vous conseillent et vous orientent dans vos projets, gratuitement et en dehors de toute maîtrise d'oeuvre.

Pour un projet global, vous pouvez prendre rendez-vous:

- Par téléphone au 05 62 73 73 62
- En ligne sur www.caue31.org
- Sur un lieu de permanence à Toulouse, Saint-Gaudens, Carbonne, Grenade, Montastruc-la-Conseillère, Villefranche-de-Lauragais ou Muret.

Pour toute question technique ou réglementaire, vous pouvez échanger :

- Par téléphone au 05 62 73 70 43, le lundi de 9h à 12h, les mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- En ligne sur www.caue31.org

Pour trouver des ouvrages, des fiches techniques, des carnets pratiques et des exemples de réalisations :

- Notre centre de ressources est ouvert du mardi au vendredi de 10h à 17h : C.A.U.E. 24 rue Croix Baragnon à Toulouse
- Notre espace ressources en ligne est disponible sur www.caue31.org

DES CONSEILS GRATUITS D'ARCHITECTES ET DE PAYSAGISTES

CONSTRUIRE | AGRANDIR | RÉNOVER
votre habitation
AMÉNAGER
votre jardin



VOUS AVEZ UN PROJET D'AMÉNAGEMENT GLOBAL

Prenez un rendez-vous en présentiel ou visio

Par téléphone

ou en ligne

05 62 73 73 62

www.caue31.org

VOUS AVEZ UNE QUESTION

Echangez

Par téléphone

ou en ligne

05 62 73 70 43

lundi : 9h-12h

mercredi et vendredi : 9h-12h / 14h-17h

www.caue31.org

rubrique « Je suis un particulier »

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Août 2024

14/08 au **18/08** Fête locale

Septembre 2024

06/09 Marché gourmand au boulodrome
(repli à la salle des fêtes en cas de pluie)

07/09 Forum des associations
- salle des fêtes

08/09 Randonnée du Poutou

Octobre 2024

13/10 Thé dansant du Club de l'Amitié
- salle des fêtes

27/10 Loto de la Pétanque Paulhacoise
- salle des fêtes

Novembre 2024

24/11 Repas CCAS - salle des fêtes

Décembre 2024

08/12 Loto de la Chasse ACCA
- salle des fêtes

13/12 Spectacle de fin d'année des enfants
de l'école de Paulhac - salle des fêtes

15/12 Loto du club de l'Amitié
- salle des fêtes



Panneau Pocket

Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**

Scannez pour télécharger l'appli !

GRATUIT
ANONYME
SANS PUBLICITÉ

Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com

État civil

Naissance

• **DELAVERGNE Simon** le 29/04/2024 à Lavaur

Mariage

• **Marine DAMIN** et **Adrien PARRA** le 29/06/2024

Liste des Assistant(e)s Maternel(le)

Catherine AUDU - 05 61 84 15 87 / 06 30 84 13 75
32, route de Montjoire

Noëlle BLANC - 05 62 21 19 42 / 06 81 56 57 62
24, chemin de Crayssac - MAM « Le miel et les abeilles »

Valérie BONHOMME - 06 26 96 14 61
20 route de Montastruc

Céline FORTIN - 05 61 59 72 34 / 06 60 14 40 23
4, route des Crêtes

Laëtitia HARMENT - 09 75 24 97 12 / 06 98 28 48 60
14, chemin du Clôt Mayral

Lisa LAGORSE - 06 71 36 83 86
9 bis route de Montjoire

Anne-Sophie MIRAUX - 05 61 84 85 45 / 06 82 91 84 92
22, route de Montastruc

Caroline PELFORT - 05 62 21 19 42 / 06 64 89 89 37
24, chemin de Crayssac - MAM « Le miel et les abeilles »

Laurence SUBTIL - 05 62 21 19 42 / 06 78 78 27 07
24, chemin de Crayssac - MAM « Le miel et les abeilles »

Retrouvez toutes les informations
de la commune sur internet
www.paulhac.fr et facebook



Mairie de Paulhac
1, place des Tilleuls - 31380 Paulhac
Tél. 05 61 84 25 30

www.paulhac.fr

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi
De 8h45 à 12h
et de 13h30 à 17h30